

## Locataire - hébergé

Vous êtes locataire du logement dans lequel vous habitez et vous souhaitez améliorer son confort et réaliser des travaux :

.  
réfection de l'électricité,

.  
isolation, toiture,

.  
chauffage, plomberie, ...

Ces travaux relèvent généralement de la compétence du propriétaire. Celui-ci pourra selon la situation, bénéficier d'aides financières. SOLIHA Yvelines peut prendre contact avec votre propriétaire : [cliquez ici pour plus de renseignements](#) .

Cependant, concernant les travaux relatifs à l'adaptation du logement (personnes âgées et handicapées) vous pouvez bénéficier d'aides financières : [cliquer ici pour plus de renseignements](#) concernant ce type de travaux.

Contactez SOLIHA Yvelines par téléphone au 01 39 07 78 51

le matin de 9 h 00 à 12 h 30

munis de votre dernier avis d'imposition

ou par mail : [cliquez ici](#)

L'équipe SOLIHA vous informe, évalue votre projet et vous oriente :

- La conseillère habitat, votre référent, coordonne le suivi de votre demande. Elle assure la recherche de financements (ANAH, Département, Caisses de Retraite, CAF, ...), constitue votre demande d'aide et la présente aux organismes concernés jusqu'à la finalisation de votre projet.

- Le conseiller technique habitat visite votre logement, vous aide à hiérarchiser les priorités d'intervention travaux, vous donne un avis sur les devis des travaux.

Conditions :

Plafonds de ressources basés sur le dernier revenu fiscal de

référence reçu

[Cliquez ici pour retourner en haut de la page](#)